



Débat d'Orientation Budgétaire

2020



CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 19 FEVRIER 2020

SOMMAIRE

Préambule

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A/ Situation internationale et nationale

B/ Loi de Finances pour 2020

II – LES ORIENTATIONS 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE (Budget principal)

A/ Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014

B/ Les orientations 2020

- 1 - Temps libre et espace Emile Luciani
- 2 - Culture, communication et informatique
- 3 - Cadre de vie, environnement, voirie et sécurité
- 4 - Solidarité et logement
- 5 - Urbanisme
- 6 - Relation avec le personnel
- 7 - Réussite éducative
- 8 - Développement économique, attractivité commerciale, tourisme et patrimoine

C/ La stratégie financière

- 1 - Les orientations en matière de recettes en 2020
- 2 - Les orientations en matière de dépenses en 2020
- 3 - Des résultats et un encours de dette qui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité

III – LES ORIENTATIONS 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE (Budget annexe eau potable)

PREAMBULE

Obligations légales du DOB (débat d'orientation budgétaire)

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Objectifs du DOB

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- de donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Les données et supports utilisés pour la rédaction de ce document sont :

- Le support de préparation du DOB réalisé par la ville de Gravelines
- Les éléments ressortant du projet de loi de finances 2020
- Les comptes de gestion du comptable public

Le rapport présenté comme support à ce débat, retrace donc les éléments essentiels de la politique budgétaire suivie par l'équipe municipale et les hypothèses retenues pour construire et équilibrer les budgets primitifs 2020, le budget principal et le budget annexe (eau potable).

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE

A/ Situation internationale et nationale

La croissance française demeurerait robuste

Malgré le ralentissement économique mondial lié notamment à la montée des tensions commerciales et des incertitudes autour du Brexit, la croissance française résiste mieux que celle de certains de ses partenaires européens comme l'Allemagne ou l'Italie.

En 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance solide grâce à une demande intérieure soutenue, notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par le dynamisme de l'emploi et les mesures du Gouvernement en faveur du pouvoir d'achat.

En 2019, le pouvoir d'achat augmentait fortement pour atteindre son meilleur niveau depuis 2007, à +2%. La consommation accélérerait en 2020, les ménages

consommant progressivement leurs gains de pouvoir d'achat.

Après une année 2018 marquée par une forte hausse de l'inflation (+1.8%), hausse qui résulterait principalement d'un rebond marqué des prix de l'énergie (pétrole), l'année 2019 s'est terminée avec une inflation de +1.4% au mois de décembre. L'inflation se stabilisera en 2020 à +1.2%.

B/ Loi de Finances pour 2020

Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022.
Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc un effort du secteur public local de 13 Md€, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 230 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'Etat pour une durée de 3 ans soit une proportion de 71%.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

-Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
-Un objectif d'amélioration du besoin de financement. Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'Etat entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2020

♦ Une stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités locales
-La Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26.8 Md€.

-Le PLF 2020 maintient l'enveloppe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à son niveau de 2019.

♦ Améliorer le pouvoir d'achat des français

-Baisser l'impôt sur le revenu des classes moyennes et populaires.

-Supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français. Pour 80% des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

-La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, impôt qui représente une charge importante pour les ménages aux revenus dans la moyenne. Alors que le PLF 2020 (point 1.6 de l'article 5) prévoyait que les communes et EPCI perdent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation : les taux de TH 2020 sont figés à leur niveau de 2019. Comme attendu par les associations d'élus, les députés ont confirmé la décision de la commission des finances de supprimer le gel des valeurs locatives pour 2020 et ainsi de les revaloriser de 0.9% soit un gain estimé de 250 M€ pour les collectivités.

-Simplifier et moderniser la fiscalité locale :

- o Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019. Un coefficient correcteur neutralisera les écarts de compensation. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.

- o Le Gouvernement prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations avec ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026.

-Revaloriser la prime d'activité de +0.3% en 2020.

-Exonérer les heures supplémentaires et reconduire la prime exceptionnelle.

♦ Soutenir l'emploi et la compétitivité

-Transformer le régime d'assurance chômage :

- o Tous les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise ont droit à l'assurance-chômage en cas de démission pour réaliser un projet professionnel ;

- o Les règles d'indemnisation chômage sont revues pour rendre plus incitative la reprise d'un emploi durable et plus soutenable la situation financière de l'Unedic.

- o Un système de bonus-malus pour lutter contre les contrats courts.

-La montée en charge du plan d'investissement dans les compétences (PIC) soit un prévisionnel de 3,1 Md€ en 2020 sur le périmètre de la mission « travail et emploi ».

II – LES ORIENTATIONS 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE (Budget principal)

A/ Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion (différence des recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt) moins les charges d'intérêt. Après le remboursement des dettes en capital, la Capacité d'Autofinancement nette représente le reliquat disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement (remboursement de la dette en priorité et pour le surplus les nouvelles dépenses d'équipement).

Présentation de l'épargne nette de 2014 à 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	689 317,55	465 050,72	568 759,00	835 761,23	532 861,98	897 322,89
66111 Intérêts de la dette	62 010,74	55 130,52	45 909,64	55 183,47	50 514,18	44 196,56
Epargne brute	627 306,81	409 920,20	522 849,36	780 577,76	482 347,80	853 126,33
1641 Remboursement capital de la dette	269 574,62	171 632,88	178 787,70	198 147,06	225 607,81	447 841,8
Epargne nette	357 732,19	238 287,32	344 061,66	582 430,70	256 739,99	405 284,53
778 Produits des cessions d'immobilisation	78 601,22	12 900,00	13 790,38	11 732,92	14 000	29 0560
CAF nette retraitée (hors produits des cessions)	279 130,97	225 387,32	330 271,28	570 697,78	242 739,99	114 724,53

La capacité d'autofinancement permet d'envisager l'avenir de manière sereine.

B/ Les orientations 2020

Les orientations proposées pour l'année 2020 sont les suivantes :

1 – Temps libre et espace Emile Luciani

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Bouge ta santé • Projet de boulodrome • Espace de vie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) • Les Pass Loisirs • Projets d'animation de l'Espace Emile Luciani (Echiquier géant au parc Délicourt) • Subventions aux associations • Point information jeunesse • 5ème rencontres artistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'espace Emile Luciani

Les travaux d'extension de l'espace Emile Luciani auront lieu en 2020. Le coût des travaux s'élève à 146 900€ HT.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Astelle Architecture pour un coût 8 722,50€ HT.

Subventions accordées :

DETR : 46 458€

Contrat de ruralité : 46458€

CAF : 14 667€

Fin des travaux prévue en fin juillet 2020

La labellisation « espace de vie sociale » est censée apporter des financements complémentaires versés par la CAF (montant inconnu à ce jour).

Subventions versées aux associations :

Prévisions : 60 000€ dont 20 000€ à l'association « Les épines et le sable » qui organise la plage et les festivités de Noël et 4 000€ pour accompagner l'association « Les Amis du château » dans le cadre de la Médiévale 2020.

-Temps libre, activités : 5 200€ matériel : 650€

-Pass loisirs : 3 500€

-Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2020-2022

Pour les périodes de vacances scolaires, l'ALSH, auparavant assuré par l'association Ham'anim, fera l'objet d'une prestation de service.

2 – Culture, communication et informatique

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Festival de l'Humour • Concert Tribute to U2 • Théâtre familial avec résidence • Festival des Arts Visuels (BD) • Fête de la musique • Délicourt en Fête • Concours photos • Travail partenarial avec les associations culturelles du territoire à la mise en place de la prochaine saison • Volonté de diversifier les propositions culturelles sur la prochaine saison • Partenariat avec le PETR 	<ul style="list-style-type: none"> • Enveloppe de subventions en direction des associations pour le développement des actions culturelles. • Partenariat avec l'association ciném'Ham • Communication (affiches, bâches etc...) • Service civique • Demandes de subventions à la Région, au Département et à la CCES 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel informatique • Stand parapluie et éléments de communication • Cinéma : loges (gazinière, lave-vaisselle, couverts...)

<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec la Médiathèque Est de la Somme • Partenariat avec le lycée Peltier, collège et écoles. • Evolution de la communication • Fibre optique • Evolution du confort de travail des agents en informatique via des nouveaux outils (souris ergonomique ...) • Cinéma : accueil des artistes et compagnies 		
--	--	--

La ville de Ham joue pleinement son rôle en matière d'accès à la culture.

Une programmation culturelle avec 3 rendez-vous devenus incontournables qui s'inscrivent dans l'agenda culturel à l'Est de la Somme :

-Délicourt en fête : le festival des arts de la rue en partenariat avec le collectif de la girafe,

-Le festival des arts visuels sous un thème différent en partenariat avec la médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme,

-Le festival de l'humour, Ham Fait rire.

Pour l'ouverture de saison, le service culturel a proposé une pièce de théâtre comique qui a attiré près d'une centaine de personnes, l'option de 2020 est de proposer une version innovante et familiale.

Puis le 15 février, un concert est prévu, un rendez-vous que l'on espère pérenniser. Le service culturel lance aussi des projets culturels participatifs durant l'année 2020. Le premier, intitulé « Les 4 saisons du Parc Délicourt », il s'agit de réaliser des photographies du parc durant chaque saison. Ce concours est lancé auprès des nombreux photographes amateurs. Le deuxième, un concours BD qui fait participer les enfants du territoire.

Depuis 2018 un partenariat a débuté avec le PETR : mise à disposition du cinéma sur une semaine pour la résidence de troupes de théâtre en échange de 2 représentations d'une pièce (une scolaire, une tout public) à chaque mise à disposition. Ce partenariat continue d'évoluer (résidences prévues pour 2020).

Un travail partenarial a été engagé avec les établissements scolaires : les chemins artistiques (Paysage et PETR) en lien avec tous les niveaux scolaires ou encore les mises en valeur de la ville avec Etienne Vilt et différentes associations. Ce travail partenarial est appelé à se développer.

L'Orchestre de Picardie se produira le vendredi 25 septembre à l'abbatiale. Un partenariat est en cours de réflexion avec des entreprises hamoises.

Enveloppe communication : 5 000€

Le service communication se développe via les réseaux sociaux, l'affichage et le site internet avec une réflexion sur une communication innovante avec la création d'un compte Instagram par exemple (projet service civique).

Renouvellement du matériel informatique : 7 750€

En 2019, un contrat a été lancé pour l'entretien et la maintenance informatique ce qui a facilité la communication entre les différents services, l'hébergement des boîtes électroniques a été modifié et un agenda partagé a été mis en place.

Fibre optique : Somme Numérique annonce le déploiement de la fibre optique sur Ham pour 2021.

Du matériel ergonomique est à prévoir pour un meilleur confort de travail devant l'outil informatique.

Culture (Spectacles et autres) : 45 410€ soit + 1.7 % par rapport à 2019.

Et culture (investissement) : 1 000€

3 – Cadre de vie, environnement, voirie et sécurité

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Participation au concours des Villes et Villages Fleuris (passage du jury régional pour la première fleur) • Opération "Nettoyage de la Ville" • Intégration des agents et du service espaces verts aux ateliers techniques • Charte d'entretien des espaces publics • Label APIcité • Plantation du Boulevard de la République • Verger résidence la Vallée • Plantation du parc Napoléon • Plan de gestion du parc arboré • Plan mobilité (définir la place du vélo) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fleurissement de la ville • Acquisition de matériels de petits équipements • Achats groupés des fournitures pour le bâtiment. • Elagage • Hydrants • EPI • Produits d'entretien • Formations • Passage de la balayeuse • Curage des avaloirs et une partie du réseau de canalisation de l'eau pluviale 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de matériels divers (épandeur à sel) • Communication par des panneaux signalétiques (éco pâturage, gestion différenciée...) • Boulevard de la République : mobilier • Sirène d'alarme en mairie • Remplacement de 3 véhicules (service bâtiment, espaces verts, voirie) et acquisition de 2 mini bus • Création d'une passerelle pour franchir la Sommette • Réfection de la voirie • Réfection/travaux de toiture • Rénovation éclairage public • Illuminations de Noël • Vidéo surveillance

Après le nouveau fleurissement route de Saint Quentin en 2017, de la rue Salvador Allende et le boulevard de Gaulle en 2018, puis l'aménagement de nouveaux massifs rue Notre Dame, rue de Noyon, rue de la Fontaine, et bien d'autres en 2019, 2020 sera marquée par un nouvel aménagement paysager du boulevard de la République à proximité du parc Délicourt (20 000€). Un budget de 10 000€ sera consacré au fleurissement et à l'entretien des parcs. 20 000€ seront consacrés à la tonte des surfaces engazonnées et 8 000€ à l'élagage d'arbres.

La ville fera, à nouveau, appel au chantier d'insertion de la CCES 9 jours dans l'année.

Avec l'absence totale de traitement depuis 2017, la ville de HAM a signé la charte d'entretien des espaces publics avec l'agence de l'eau Artois-Picardie et va candidater pour le label APIcité.

Le jury régional des villes et villages fleuris passera en mai pour l'obtention de la première fleur.

Les plantations du Boulevard de la république donneront un nouveau visage axé sur la mise en valeur du patrimoine cultuel, culturel, foncier et boisé.

Le parc Napoléon va lui aussi faire l'objet d'un nouvel aménagement paysager.

Le renouvellement du parc automobile se poursuit en 2020.

Il en sera de même pour les EPI, gage de sécurité et de confort pour les agents. Il s'agit également de limiter les arrêts maladie et accidents de service.

Un service de transport à la demande sera proposé. La ville prévoit d'acquérir deux mini bus.

La rénovation de l'éclairage public se poursuit dans les rues Vadé, Clémenceau, des clercs, du Grenier à sel, Marchande, du Théâtre, de la Paix, Emile Bacquet, de l'Arquebuse, de la Victoire, Saint-Martin, pour un montant de 100 000€. Des crédits seront consacrés aux illuminations de Noël.

Une enveloppe de 100 000€ sera consacrée à la réfection de la voirie communale. Enfin, en matière de sécurité, nous poursuivrons l'installation de caméras de vidéo protection. Une enveloppe "vidéo protection" de 13000 € est proposée pour 2020. Le renouvellement du parc devra prendre en compte les travaux du centre-ville. Les agents de la police municipale seront équipés de gilets pare-balles.

4 – Solidarité et logement

<i>PROJETS</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENTS</i>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire la vacance des logements communaux à 0 % ➤ Résidence pour personnes âgées (Friche WATTELIER, école des filles) ➤ Lutte contre l'habitat indigne (Mise en place d'un service « habitat » ou prestation extérieure) ➤ Réhabilitation du logement à l'école Marie Curie 	Subvention au C.C.A.S.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux (fenêtres et volets) au 10 rue de Sorigny ➤ Réhabilitation intérieure du logement communal sis 6 rue de Sorigny ➤ OPAH et opération de façades ➤ Achat et Vente de la maison V.N.F. (Construction de 4 logements par AMSOM Habitat) ➤ Rachat de 2 îlots

Le logement communal sis 6 rue de Sorigny (anciennement SIVU F5) a besoin d'une réhabilitation intérieure (isolation, électricité, rénovation de la salle de bain, comptoir entre cuisine et salle de bains) afin de pouvoir être proposé à la location.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) prévoit des aides aux particuliers qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration et de rénovation dans leur logement. La ville aide ainsi les particuliers à diminuer leur facture énergétique et à adapter leur logement.

Pour ce faire, le cabinet INHARI assure des permanences chaque lundi en mairie afin d'aider au montage des dossiers.

Revitalisation du centre bourg :

- . Rachat îlot de la Paix (estimation du Commissaire du Gouvernement : 218 544 €)
Un porteur de projet potentiel : SOLIHA. Des études de calibrage à réaliser.
- . Rachat 15 et 17 avenue André Delorme (délibération septembre 2019 : 58 000 €)
Démolition et déconnexion des réseaux du 17 avenue André Delorme : 120 000 €
- . Acquisition par la ville du 4 boulevard de la Liberté : 10 200 €. Vente à AMSOM Habitat pour la construction de 4 logements.

5 – Urbanisme

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> . Rachat du centre Saint-Martin . Extension du cimetière : achat amiable parcelle de terrain rue de Saint-Quentin ou DUP . Vente d'une portion de parcelle (environ 80 m²) à M. ORIER . Vente de la base de canoë kayak à la CCES (43 500 €) . Vente des parcelles ZA0110 et ZA0115 à M. DUCAMPS (159 000 €) . Vente d'un terrain chemin de Brouchy pour continuité tour de ville . Régularisation de terrains entre la commune et la CCES et entre la commune et AMSOM Habitat . Inventaire des terrains et des chemins communaux 	Instruction des documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> . Viabilisation des terrains rachetés à AMSOM Habitat . Extension du cimetière principal . Acquisition d'un logiciel relatif à la gestion des cimetières

Les frais liés à l'instruction des documents d'urbanisme par le PETR ont augmenté en 2019 de près de 80% (2 862 € en 2018, 5 130 € en 2019), augmentation liée au nombre de documents d'urbanisme traité (80 en 2018 et 115 en 2019).

Investissement :

- . Vabilisation des terrains rachetés à l'AMSOM Habitat : le coût (achat des parcelles et mise en place des réseaux) a été estimé à 130 000 €.
- . Rachat du Centre Saint-Martin pour démolition et aménagement de terrains à bâtir
- . Extension du cimetière : achat amiable parcelle de terrain rue de Saint-Quentin ou DUP (prévoir études de sol)

Une enveloppe de 150 000€ TTC est prévue pour réaliser l'agrandissement du cimetière central.

6 –Relation avec le personnel et autres

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du tableau des effectifs, • Mobilité interne des agents • Avancement de grade • Promotion interne • Acquisition de tablettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Masse salariale • Formations 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de logiciels

Dans le domaine des relations avec le personnel, les dépenses seront en légère augmentation. Afin de récompenser les agents, qui réunissent toutes les conditions, des avancements de grade seront proposés. Par conséquent, le tableau des effectifs sera modifié et l'assemblée délibérante aura à se prononcer sur la création de nouveaux postes.

Service Etat civil

Acquisition d'un logiciel dans le cadre de la dématérialisation des actes d'état civil.

7 – Réussite éducative

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Marché public fournitures scolaires • Marché public restauration scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) et sorties familles • Révision de la convention relative 	<ul style="list-style-type: none"> • Câblages Tableaux blancs interactifs • Remplacement des clôtures (écoles Marie Curie et Jules Verne) • Mobiliers

	<p>aux frais de scolarité avec la commune de Sommette Eaucourt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les demandes de dérogation • Le dispositif ULIS • Le dispositif d'accueil des moins de trois ans • La restauration scolaire et les circuits courts • Petit déjeuner • Permis citoyen 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux dans les écoles / restaurant scolaire
--	--	---

En mai /juin, chaque élève de CM2 se verra offrir une calculatrice.

L'Education Nationale, dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2018-2022, a sélectionné les 4 écoles de la ville de Ham pour expérimenter le petit déjeuner à l'école. L'objectif du dispositif est de réduire les inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée. L'Education Nationale prendrait en charge 100% du coût.

8 – Développement économique, attractivité commerciale, tourisme et patrimoine

<u>PROJETS</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine (bâtiments communaux) : lancement d'un programme de protection et restauration des sites classés 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevage de l'orgue • Restauration monument de 1870 en mémoire à l'armée du Nord • Organisation de la journée citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Commerces : appui au développement commercial • Aménagement du centre-ville • Panneaux lumineux électroniques programmables • Tourisme : itinéraires de découvertes (panneaux), en concertation avec le pays ou la CCES. • Tourisme : Signalisation en entrée de ville (Monuments historiques) • FISAC accompagnement des commerces

Dans le cadre des commémorations des 150 ans de la guerre de 1870, le monument en mémoire à l'armée du Nord sera restauré.

Des crédits seront consacrés au relevage de l'orgue.

L'orgue a été construit en 1950 par les allemands après la seconde guerre mondiale. Un premier relevage a été réalisé en 1991. Il est donc urgent de procéder au nettoyage complet de celui-ci, plus communément appelé « le relevage ». En principe, le relevage s'effectue tous les 20 ans. L'accumulation de poussière altère la sonorité. Le nettoyage constitue un important et minutieux travail avec 2 136 tuyaux qu'il faut descendre un à un, clavier par clavier. Après le nettoyage, il faudra le remonter et le réaccorder. Des subventions seront sollicitées à la CCES, la Région, le Département, aux Amis de l'Orgue, la paroisse, le Lions club, la DRAC, la fondation du patrimoine...

La commune accompagne également les acteurs économiques.

Les aménagements des entrées de centre-ville, (phase 1) se poursuivront en 2020 avec les travaux rue André Audinot. L'enveloppe allouée s'élève à environ 400 000€ auxquels il convient d'ajouter des travaux imprévus suite à l'affaissement de la rue du Général Leclerc.

25 000€ seront consacrés pour le panneau lumineux d'information.

La phase 2 n'est pas prévue avant 2021 avec la requalification de la place de l'hôtel de ville.

Cette année encore, le dispositif du FISAC permettra aux commerçants d'embellir leur enseigne et de mieux accueillir... grâce à un accompagnement financier des collectivités et de l'état.

C/ La stratégie financière 2020

1- Les orientations en matière de recettes en 2020

➤ FONCTIONNEMENT

Les taux liés à la fiscalité directe seront identiques en 2020 à ceux votés depuis 2014. Le dynamisme des recettes fiscales de la commune dépendra, par conséquent, de la revalorisation des valeurs locales. Selon le projet de loi de finances, il semblerait que, de 2018 à 2020, l'Etat indexe les bases sur l'inflation.

Comme indiqué en première partie, la réforme de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir de conséquences sur le budget de la ville de HAM.

Malgré la baisse constante des dotations de l'Etat, la ville maintient et maintiendra le niveau de services rendus à la population au plus haut.

Rappel des taux :

-taxe d'habitation	20,38%
-taxe foncière sur les propriétés bâties	10,56%
-taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,52%
-Contribution Foncière des Entreprises	13,18%

L'excédent de fonctionnement reporté à l'article OO2 s'élève à 1 385 581,68 €

➤ INVESTISSEMENT

Le solde d'exécution reporté à l'article OO1 s'élève à 928 533,51 €

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront inscrits au BP 2020.

RECETTES		
13	1311	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
	1311	DSIPL aménagement des espaces publics-revitalisation du centre bourg
	1311	FNADT revitalisation rénovation 4 logements rue de Sorigny
	1311	STDIL (réserve parlementaire) revitalisation du centre bourg
	1313	Département : revitalisation 4 logements rue de Sorigny
		TOTAL
		199 284,00 €

Des demandes de subventions seront déposées pour tous les projets éligibles à des financements institutionnels. C'est, à ce titre, que des dossiers DETR ont été déposés fin décembre en sous-préfecture. En fonction des projets envisagés, d'autres subventions seront sollicitées (DRAC, LEADER Gal, amendes de police, FSIL....).

Les principales demandes en 2020 :

- Vidéoprotection (DETR)
- Acquisition de mobilier scolaire et matériels de cuisine (DETR)
- Extension du cimetière central, demande en cours (Agence de l'eau Artois Picardie)

Les subventions accordées en 2019 à inscrire en recettes nouvelles au budget primitif 2020 :

Extension espace Luciani

- DETR : 46 458€
- Contrat de ruralité : 46 458€
- CAF : 14 667€

Requalification des espaces publics

- PRADET (Région) : Reste à percevoir 154 605€

Etude et diagnostic pour la restauration de l'église de Ham

- DRAC : 9 440€

Sécurisation des établissements scolaires

- DETR : 8 043€

Restaurant scolaire, achat de matériel

- DETR 5 984€

Réfection du parking le long du cimetière central

- DETR : 4 746€

2 - Les orientations en matière de dépenses en 2020

➤ FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général (chapitre 011) constituent un poste de dépenses important pour la ville de HAM. Elles représentent environ 26% des dépenses de fonctionnement. (CA 2019)

- Les fluides et frais de télécommunication
- Les fournitures d'entretien, de petits équipements, de voirie, administratives, scolaires et autres fournitures pour la réalisation de menus travaux...
- Les contrats de prestation de service, d'assurance...

- La maintenance
- Les fêtes et cérémonies
- Les transports collectifs

Les charges de personnel (chapitre 012) constituent, quant à elles, le plus important poste de dépenses de la section de fonctionnement. Elles représentent plus de 46%. Aucun départ à la retraite n'est prévu en 2020. La masse salariale augmentera naturellement avec l'évolution obligatoire des agents. Des avancements de grade seront proposés. (CA 2019)

Le personnel communal est composé, à ce jour, de 58 agents soit 1 emploi fonctionnel, 47 titulaires à temps complet, 6 titulaires à temps non complet, 2 non titulaires, 1 contrat d'apprentissage, 1 parcours emplois compétences.

Chapitre 042 : le montant des amortissements s'élève à 732 755,80 € (CA 2019)
 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 8,4% des dépenses de fonctionnement. (CA 2019)

- indemnités et cotisations des élus
- Subventions versées

Les charges financières (chapitre 66) représentent 0,9% des dépenses de fonctionnement. (CA 2019)
 Il s'agit des intérêts des emprunts.

➤ INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront inscrits au BP 2020.

DEPENSES			
20	2031	IMMobilisations incorporelles	44 390,00 €
	2031	Eglise de Ham (diagnostic restauration)	22 656,00 €
		Travaux Eclairage Public (géolocalisation des réseaux)	21 734,00 €
204	20422	IMMobilisations incorporelles	3 815,00 €
		Subventions OPAH	3 815,00 €
21	2128	IMMobilisations corporelles	53 943,00 €
	2128	Clôture école Jules Verne	16 952,00 €
	21568	Clôture école Marie Curie	7 978,00 €
	2158	Bâtiments communaux - extincteurs	20 116,00 €
	2188	Flex cable - cinéma	1 989,00 €
		Sauteuse brasière gaz - cantine	6 908,00 €
23	2313	IMMobilisations en cours	629 854,00 €
	2313	Réhabilitation de 4 logements rue de Soryny	42 109,00 €
	2315	Extension Espace Emile Luciani	166 041,00 €
	2315	Aménagement des espaces publics revitalisation CV - phase 1	408 141,00 €
	2315	Réfection parking cimetière principal	2 698,00 €
	2315	Extension cimetière principal	6 360,00 €
	2315	Travaux Eclairage Public	4 505,00 €
		TOTAL	732 002,00 €

La commune de HAM poursuivra sa politique privilégiant les investissements programmés dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et ceux subventionnés

et/ou nécessitant des mises en conformité.

Les principales dépenses d'investissement prévues pour 2020 sont les suivantes :

- **REVITALISATION DU CENTRE BOURG**
 - Acquisition des Ilots DELORME et PAIX
 - Aménagement des espaces publics
- **ECOLES**
 - Remplacement de chaudières
 - Remplacement, pour des raisons de sécurité, de la clôture à l'école Marie Curie et Jules Verne
 - Acquisition de mobiliers
- **MAIRIE**
 - Remplacement d'ordinateurs obsolètes, acquisition de divers équipements informatiques
 - Remplacement de la chaudière
- **STADE MUNICIPAL** :
- Diagnostic structure de la tribune
- **CIMETIERE DE HAM**
 - Extension du cimetière principal sur l'emplacement de l'ancien square Henri Dunant
 - Restauration du monument aux morts de la guerre de 1870
- **ESPACE EMILE LUCIANI** :
- Création sur l'arrière du bâtiment d'une extension destinée à devenir un point de chauffe
- **SERVICES TECHNIQUES**
 - Acquisition de machines et matériels divers
 - Programme annuel de travaux de voirie à hauteur de 100 000 €
 - Programme de rénovation de l'éclairage public à hauteur de 100 000 €
 - Géolocalisation des réseaux d'éclairage public

3 - Des résultats et un encours de dette qui permettent d'envisager l'avenir avec sérénité

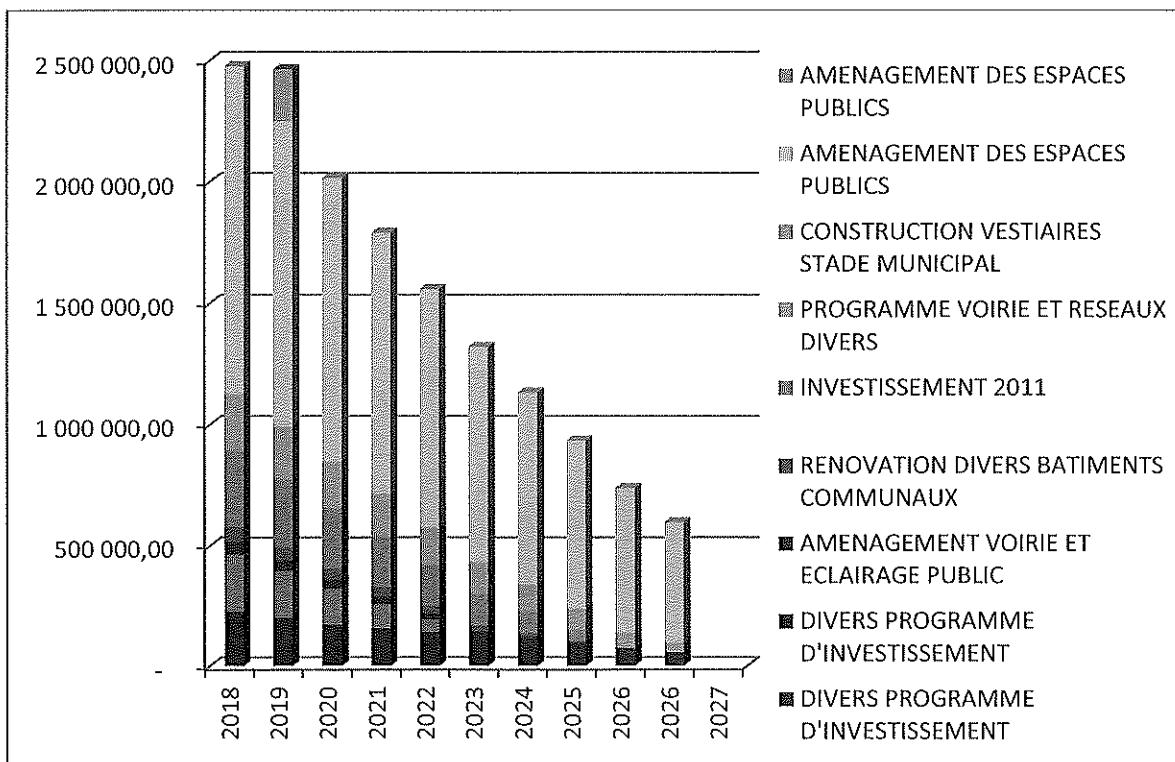
Présentation des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2014 à 2019

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice N	199 179,87	5 084,45	57 592,57	362 514,69	58 310,46	236 502,15
	Résultat reporté exercice N-1	586 471,37	785 651,24	670 251,01	727 845,38	1 090 760,07	1 149 079,53
	Résultat cumulé	785 651,24	780 566,98	727 845,38	1 090 760,07	1 149 079,53	1 385 591,68
INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice N	315 932,00	373 876,98	240 461,58	2 013 831,72	241 198,92	1 056 222,08
	Résultat reporté exercice N-1	54 697,81	390 649,81	16 772,83	257 734,41	2 225 954,51	1 984 755,59
	Résultat cumulé	281 324,19	38 772,83	257 734,41	2 271 066,13	1 984 755,59	512 533,61
Restes à réaliser Dépenses		519 516,00	312 487,00	315 046,00	284 582,00	1 625 739,00	732 002,00
Restes à réaliser Recettes		164 600,00	185 400,00	2 518 512,00	70 713,00	1 177 058,00	199 284,00
Besoin de financement investissement (1063)			110 314,17				
Excédent de fonctionnement			670 232,81				
Excédent d'investissement			16 772,83				

Présentation détaillée jusqu'en 2020 du capital restant dû pour les emprunts contractés par la commune de HAM

OBJET	DATE DE FIN	CAPITAL INITIAL	CRD 2018	CRD 2019	CRD 2020
DIVERS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	01/02/2019	182 176,58	30 840,44	16 815,13	
DIVERS PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT	01/07/2029	371 213,36	197 421,50	185 225,58	173 029,66
DIVERS	01/06/2022	600 000,00	240 339,08	196 599,80	150 796,03
AMENAGEMENT VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	01/08/2025	87 500,00	49 304,30	43 468,63	37 484,51
RENOVATION DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	01/08/2025	112 500,00	63 391,38	55 888,40	48 194,54
INVESTISSEMENT 2011	25/01/2025	550 000,00	316 076,55	282 355,68	247 124,11
PROGRAMME VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	25/11/2027	200 000,00	148 229,37	136 336,31	123 871,88
CONSTRUCTION VESTIAIRES STADE MUNICIPAL	25/11/2029	100 000,00	82 815,97	76 802,69	70 640,89
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	25/11/2032	1 439 000,00	1 348 921,19	1 258 037,99	1 166 343,22
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	25/02/2019	214 000,00		214 000,00	
		3 856 389,94	2 477 339,78	2 465 530,21	2 017 484,84

Trajectoire à l'horizon 2027 de l'encours de dette



Cette représentation n'intègre pas les éventuels emprunts qui pourraient être contractés à plus ou moyen long terme (Emprunt pour la construction d'une unité de décarbonatation par exemple).

III – LES ORIENTATIONS 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE **(Budget annexe eau potable)**

Projet de compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
O11 Charges à caractère général	0,00	70 Produits des services
O42 Opérations d'ordre	42 495,34	O42 Opérations d'ordre
66 Charges financières	7 592,45	002 Résultat reporté
	50 087,79	84 588,27

Excédent de l'exercice 2019

7 579,53

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
16 Emprunts et dettes assimilées	23 677,07	800 000
O40 Opérations d'ordre	1 980,68	O40 Opérations d'ordre
20 Frais d'études	12 654,00	001 Solde d'exécution reporté
23 Immobilisations en cours	18 348,64	207 895,95
	56 660,39	1 050 391,29

Excédent de l'exercice 2019

785 834,95

Les restes à réaliser indiqués ci-dessous seront inscrits au BP 2020

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	RESTES A REALISER
20	2031	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'études - Unité de décarbonatation	26 755,00 € 26 755,00 €
23	2315	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Construction unité de décarbonatation	686 608,00 € 686 608,00 €
		TOTAL	713 363,00 €

La construction de l'unité de décarbonatation débutera dans les semaines à venir. Cette unité de décarbonation impactera le quotidien des hamoises et des hamois puisque l'objectif est de diminuer la teneur en calcaire de l'eau.

La première pierre devrait être posée dans le courant du premier trimestre. Les habitants devraient bénéficier de cette eau décarbonatée d'ici la fin de l'année 2020.

Le prix de l'eau augmentera d'environ 0,19€ par m³ pour compenser les nouvelles charges d'exploitation.

SUEZ, SOGEA et VERDI étudient l'impact financier si la ville prend en compte l'investissement dans l'augmentation du prix de l'eau.

Pour mémoire, le prix de l'eau s'élève à 1,66992€/m³ (part communale 0,22€/m³).

Attention : Toutes les données 2019 issues de notre comptabilité n'ont pas encore été rapprochées avec celles de la trésorerie. Il se pourrait, par conséquent, qu'il y ait quelques petits changements lors de la présentation du budget primitif.